

LOISIRS DU PUBLIC

- Prendre connaissance du projet pédagogique.
- Connaître les objectifs et les orientations pédagogiques du projet pédagogique et de la direction.
- Produire quotidiennement des activités de qualité adaptées au public répondant aux objectifs du projet pédagogique et de la direction et ce, sur l'ensemble des heures de travail.
- Ne pas faire acte de présence ou du gardiennage mais être dans la proposition
- Adapter les activités prévues en fonction des directives.
- Anticiper, préparer les activités en amont afin d'assurer leurs bons déroulements.
- Être disponible pour le public sur l'ensemble de mon temps de travail.
- Réaliser une fiche d'activité pour toute activité envisagée.
- Réaliser une grille d'activités mensuelle et hebdomadaire.
- Evaluer les activités proposées afin d'améliorer les prestations suivantes.
- Participer au rangement du matériel ainsi que de la salle d'activité utilisés à la fin de chaque prestation.
- Proposer des projets et me positionner en porteur de projets pour le compte de mon propre centre, plusieurs centres ou l'ensemble des structures gérées par l'association.
- Aider à la préparation, à la mise en place, au rangement des activités exceptionnelles en centre ou en tout lieu à l'extérieur du centre.
- Respecter les consignes de la direction en centre ou en sortie.
- Assurer toutes les sorties proposées aux enfants quelques soient la destination et le type de sortie proposés (Je proposerai un certificat médical en cas d'impossibilité ou d'incommodité personnelle).
- Porter un T-Shirt au logo de l'association sur toute intervention à l'extérieur du centre.
- Me déguiser dès que cela vous est possible surtout lorsque l'activité nécessite un déguisement ou lorsque cela m'est demandé.
- Ne pas téléphoner, ne pas fumer et ne pas faire de pauses improvisées sur mes heures de travail.
- Participer activement aux réunions, être dans la proposition et chercher tirer le groupe positivement en avant.

SECURITE DU PUBLIC

Sécurité physique

- Assurer la sécurité physique du public
- Veiller à ce que la pharmacie qui doit être utilisée soit complète, dans le cas contraire, j'informerai l'assistant sanitaire ou la direction.
- Veiller à ce que le public encadré soit protégé du soleil.
- Veiller à ce que le public encadré soit protégé du froid.
- Veiller à ce que le public ne se déshydrate pas.
- Veiller à ce que tout lieu utilisé par le public soit sécurisé.
- Veiller à ne pas surestimer les capacités physiques du public
- Assurer nominativement l'appel plusieurs fois dans la journée
- Assurer vous que le public dont j'ai la charge se sente bien physiquement
- M'assurer que les enfants n'ont pas besoin de se rendre aux toilettes
- Ne jamais porter la main ou d'exercer un châtiment physique sur un enfant.
- S'assurer que les régimes alimentaires spéciaux et les types d'alimentation du public soient

bien pris en compte

Hygiène corporelle

- Veiller à ce que l'enfant garde une hygiène irréprochable
- M'assurer que les enfant se lavent régulièrement les mains et particulièrement avant chaque repas
- M'assurer que les enfants sortent propre des toilettes, cela me demandera dans certains cas une présence sur les toilettes et un accompagnement par la parole.
- M'assurer dans la mesure du possible que les enfants se lavent les dents.

Sécurité affective

- Assurer la sécurité affective du public
- Veiller qu'aucune pression affective particulière de la part d'un adulte ou d'un autre enfant ne soit exercée sur les enfants.
- Interdire tout chantage, bizutage, humiliation, brimades.
- Ne pas crier sur les enfants
- Ne pas faire de favoritisme ou de copinage
- Respecter l'individu dans sa globalité et son environnement familial

Sécurité morale

- Assurer la sécurité morale du public
- Montrer l'exemple
- Avoir et garder une attitude adulte et responsable
- Respecter les croyances du public accueilli dans la mesure où cela ne met pas à mal les règles morales instaurées pour la collectivité
- Respecter la culture du public accueilli dans la mesure où cela ne met pas à mal les règles morales instaurées pour la collectivité

ACCUEIL DU PUBLIC

- Être dans l'anticipation concernant la prise de connaissance de mes horaires de travail
- Respecter le rythme de l'enfant accueilli
- Participer à rendre le lieu d'accueil agréable et propre en participant au rangement, lavage, nettoyage, peinture etc...
- Prendre connaissance et appliquer le règlement intérieur
- Mettre en place en concertation avec la direction les règles de vie pour le public
- Accueillir le public et les parents chaleureusement
- Rester agréable et disponible pour le public et pour les parents
- Parler de l'enfant avec les parents à la réception et à la restitution de l'enfant
- Assurer la collecte d'information de présence (listing, badgage...).